Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
FTQ

Montréal, le 17 juin 2019

Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Contribution de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec aux réflexions de la Commission des transports et de l'environnement sur les enjeux du recyclage et de la valorisation locale du verre

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) souhaite apporter sa contribution à la réflexion menée par la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de son mandat d'initiative sur les enjeux du recyclage et de la valorisation du verre. Forte de ses 600 000 membres, travailleuses et travailleurs syndiqués de tous les secteurs d'activité, répartis dans toutes les régions administratives du Québec, la plus grande centrale syndicale du Québec prend régulièrement position sur la question environnementale et les enjeux de développement durable, en particulier lorsque des emplois sont en jeu. En outre, la FTQ et ses syndicats affiliés représentent des membres notamment dans la fabrication du verre, réunis au sein du Syndicat des Métallos, ainsi que dans les services municipaux de collecte des déchets et matières résiduelles et dans la Société des alcools du Québec (SAQ), réunis au sein du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Dans le cadre des réflexions menées par la Commission conformément à son mandat d'initiative, la FTQ se positionne en faveur d'une politique de valorisation du verre qui mise sur le recyclage, par le tri en amont de la collecte domestique, grâce à l'élargissement de la consignation publique des contenants de boissons aux bouteilles de vin et de spiritueux. À cette fin, la centrale propose de confier l'organisation, la gestion et l'opérationnalisation de ce système de consignation à la SAQ.

Un engagement ferme en faveur du développement durable et d'une économie circulaire

Au terme d'une seconde tournée en trois ans effectuée à travers les diverses régions du Québec, la FTQ, qui a adopté lors de son 31e Congrès, en 2016, une déclaration de politique en matière de lutte contre les changements climatiques, demeure convaincue qu'une transition énergétique doit

être entreprise pour réduire l'empreinte carbonique de notre économie. En effet, la FTQ adhère aux fondements du développement durable et des 3RV-E[1], et milite pour que la décarbonation de l'économie du Québec respecte les principes d'une « transition juste », notamment définis par l'Organisation internationale du travail (OIT)[2]. Pour relever le défi climatique, la FTQ est convaincue de la nécessité d'effectuer une transition vers des énergies propres et renouvelables, ainsi que vers une économie verte. De l'avis de la centrale, les autorités responsables de cette transition doivent s'assurer du respect des droits économiques et sociaux des travailleurs et des travailleuses, de la pérennité et de la viabilité des emplois, et de la durabilité des communautés dans la transition. Et ce, afin que les travailleurs et les travailleuses, de même que leurs communautés, ne fassent pas indûment les frais d'une transition énergétique forcée et désordonnée. Pour la FTQ, une véritable stratégie de développement durable doit donc prévoir les mécanismes de dialogue social permettant aux travailleurs et aux travailleuses ainsi qu'aux communautés d'être parties prenantes au processus de transition. De plus, la FTQ défend notamment les principes d'une économie circulaire, car elle vise à réduire l'empreinte carbonique des activités de production et des échanges, ainsi que le gaspillage de ressources par la mise en place de circuits courts et la valorisation des matières résiduelles, tout en valorisant les forces économiques en présence et en permettant la consolidation et la création d'emplois ancrés dans leurs communautés.

L'actualité le rappelle régulièrement, le Québec connaît depuis quelques années une crise dans la gestion de ses déchets et de son recyclage. La chute des prix des matières résiduelles et les difficultés vécues sur les marchés d'exportation depuis la fermeture de la Chine à certaines matières recyclables en provenance du Canada, notamment, forcent les collectivités du Québec à développer de nouvelles stratégies de gestion de leurs matières résiduelles. Cela contraint aussi les entreprises spécialisées à trouver de nouveaux débouchés pour leur éviter l'incinération et l'enfouissement, solutions coûteuses sur le plan économique et environnemental. Dans ce contexte, la gestion des produits et, plus précisément, des contenants de consommation courante à base de verre, constitue un défi particulier auquel notre économie et notre environnement sont actuellement confrontés. Pourtant, la FTQ remarque que le Québec dispose d'atouts importants pour relever ce défi. En privilégiant des leviers d'économie circulaire, la centrale est convaincue que le Québec pourrait être en mesure de recycler l'essentiel de son verre de consommation courante et réduire à la fois les intrants (ressources premières) et extrants (gaz à effet de serre) du cycle de vie du verre produit et consommé dans son économie. Tout cela en générant des avantages notables dans la gestion des matières résiduelles par les communautés, dont la consolidation et la création d'emplois de qualité. À cette fin la FTQ propose que le Québec se dote d'une politique de consignation élargie qui inclut, notamment, les bouteilles de vin et de spiritueux, pour les raisons que nous exposerons dans la présente lettre.

[1] Réduction, réemploi (ou réutilisation), recyclage, valorisation et élimination.

[2] OIT, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, Genève, 2015, 25 p., [En ligne] [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf].

Pérenniser l'approvisionnement et les emplois de la seule fabrique de verre du Québec

Le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ, représente les 360 travailleurs et travailleuses syndiqués de l'usine de fabrication de verre Owens Illinois, située dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Au moment d'une restructuration au sein de cette entreprise d'envergure internationale, il y a de cela quelques années, on a craint pour la pérennité de l'usine. Finalement, le groupe, qui possède 80 usines dans le monde et fabrique environ la moitié des bouteilles de verre en circulation, a choisi de miser sur son usine québécoise centenaire en la modernisant de façon à être aujourd'hui très polyvalente et à la fine pointe de la technologie.

Or, la crise que traverse la gestion du verre résiduel, ainsi que les lacunes de la filière de conditionnement et de recyclage inquiètent les travailleurs et travailleuses de la fabrication du verre, car elles occasionnent des difficultés d'approvisionnement en calcin pour l'usine montréalaise. L'usine de Pointe-Saint-Charles est celle du groupe Owens Illinois qui éprouve le plus de difficultés à s'approvisionner en verre recyclé, signe que le modèle québécois connaît des lacunes. Cela fait craindre pour la stabilité et la pérennité de ces dizaines d'emplois de qualité, ainsi que pour la communauté de Pointe Saint-Charles qui en dépend.

Les espoirs suscités par le projet-pilote du plan *Verre innovation* visant à expérimenter de nouvelles technologies dans les centres de tri pour traiter et conditionner le verre ont été déçus. Le projet n'a malheureusement pas permis de fournir du verre en qualité suffisante pour être utilisé dans la fabrication de nouveau verre, en raison de la présence d'impuretés.

En recherche de sources d'approvisionnement, les syndiqués et les syndiquées d'Owens Illinois ont été très actifs ces dernières années dans la campagne menée par une coalition intersyndicale pour réclamer l'instauration d'un système de consigne sur les bouteilles de vin et de spiritueux au Québec. Ce système permettrait en effet d'approvisionner leur usine en calcin de qualité et ainsi d'améliorer la performance de l'usine, de lui permettre de répondre à la demande pour une plus grande quantité de verre recyclé et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Dans le dossier de la gestion des résidus du verre, protection des emplois et protection de l'environnement vont donc de pair. Un système de consigne permettrait de préserver à long terme les emplois dans la création du verre et d'en créer de nouveaux dans le conditionnement du verre, tout en favorisant une gestion responsable et écologique des matières résiduelles.

Gestion du verre : mettre fin au gaspillage

Depuis avril 2013, la fermeture de l'usine de conditionnement Klareco, située à Longueuil, qui traitait la grande majorité (70 %) du verre récupéré dans les bacs domestiques, a opéré une brèche importante dans le marché du verre post-consommation. D'une part, faute d'un conditionnement

adéquat[3], les centres de tri peinent à vendre le verre récupéré dans la collecte sélective[4]. D'autre part, la seule usine de fabrication du verre du Québec, Owens Illinois, peine désormais à s'approvisionner en verre recyclé québécois comme matière première, et doit l'importer pour l'essentiel, alors qu'elle serait disposée à en intégrer davantage dans ses procédés de fabrication, notamment parce que la demande des consommateurs pour des produits du verre recyclé s'accroît (ex. : mise en bouteille). En somme, la gestion du verre québécois subit une crise que la structure actuelle de la filière de récupération et de recyclage ne permet pas de surmonter. Au contraire, elle mène au gaspillage d'une matière renouvelable. En effet, alors que 53 % du verre récupéré en 2010 était acheminé pour fin de recyclage, cette proportion est tombée à 14 % en 2015[5], et n'aurait que difficilement remonté vers 37 % en 2018, d'après les données préliminaires de Recyc-Québec[6]. Le reste, soit près des deux tiers, du verre recueilli dans les bacs de récupération domestiques échappe donc à toute valorisation et conditionnement, et échoue directement dans les sites d'enfouissement, soit pour servir à peu de frais de matière de recouvrement, soit comme rebus au sein même des ordures.

Cette solution par défaut est contreproductive, à plus d'un titre. D'abord, les contenants de verre qui se retrouvent dans la collecte sélective se brisent le plus souvent au fil du transport et des multiples manipulations subies par la collecte. Et les tessons de verre représentent un risque de blessure constant pour les employés et les employées de la collecte sélective ainsi que des centres de tri. Abrasifs, les débris de verre contribuent également à la détérioration des équipements de traitement des centres de tri et occasionnent régulièrement des arrêts d'opérations. Souvent souillés de matières organiques et de résidus alimentaires, les contenants de verre, de même que les éclats, contaminent les autres matières recyclables et réduisent leur pureté ainsi que leur valeur marchande. D'ailleurs, la présence de verre dans les fibres et ballots de papier et de cartons vendus à l'étranger, par exemple, a contribué à la perte de valeur de ces derniers auprès de partenaires commerciaux qui s'en détournent désormais. Ainsi, le verre recueilli dans la collecte est coûteux à toutes les étapes de son traitement et source de pertes et de problèmes qui pourraient être évités.

Sur le plan environnemental, bien qu'il constitue un matériau inerte, le verre est l'une des matières les moins biodégradables qui soient : son temps de décomposition est estimé à 4000 ans. Son enfouissement ne permet donc pas de l'éliminer, alors que la récupération et le recyclage pourraient lui assurer une vie utile sur le cycle long, car il s'agit d'une matière qui, épurée et refondue, peut être recyclée jusqu'à 100 %, et ce, à l'infini. Alors que l'enfouissement du verre existant est une perte environnementale nette, puisque le verre produit n'a plus d'utilité, le verre broyé en calcin, quant à lui, peut être réintroduit directement dans un processus de fabrication du

---

[3] RECYC-QUÉBEC, *Collecte sélective – Contenants de verre*, fiche informative, août 2018, p.3, [En ligne] [https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-contenant-verre.pdf].

[4] Selon Recyc-Québec (2017), la vente de verre par les centres de tri est passée de 94 000 à 23 000 tonnes entre 2010 et 2015, soit une diminution de 65 %.

[5] RECYC-QUÉBEC, *Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 2017, p.14, [En ligne] [https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf].

[6] Jean-Philippe ROBILLARD, « Recycler le verre reste un défi », *Radio-Canada*, 10 avril 2019, [En ligne] [https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163614/recyclage-verre-quebec-enfouissement-depotoir-centre-de-tri].

verre pour faire abaisser la température nécessaire à la fonte de la matière première (silice) et entrer en grande proportion dans la composition de nouveaux contenants de verre. Alimentés par une filière de conditionnement éprouvée, certains fabricants européens parviennent à intégrer jusqu'à 80 % et même 90 % de verre recyclé dans leurs recettes. Au Québec, Owens Illinois utilise généralement 60 % de verre recyclé dans la confection de verre ambré et 30 % dans celle de verre clair. L'usine serait toutefois en mesure de hausser ces pourcentages de façon significative si elle disposait d'un approvisionnement stable. Le potentiel de recyclage est donc très élevé, et également avantageux. En effet, le calcin recyclé requiert moins de bicarbonate de soude (réaction chimique générant du CO_2) et de chauffage (jusqu'à 500°C de moins que le nouveau verre) pour être travaillé, ce qui permet de réduire considérablement l'empreinte écologique des procédés. Chaque tonne de verre recyclé intégrée dans la fabrication de verre permet ainsi de réduire d'environ une demi-tonne l'émission de CO_2 par les fours. En ce sens, le verre récupéré et reconditionné, lorsqu'il est épuré de tout contaminant et de bonne qualité, peut constituer un bienfait environnemental dans le cycle de production et conférer un avantage sur le marché du carbone.

Enfin, sur le plan économique, la structure actuelle du réseau québécois de gestion du verre n'est pas optimale. En effet, le Québec compte encore près d'une demi-douzaine de conditionneurs et de recycleurs sur son territoire, mais ceux-ci ne suffisent pas pour alimenter le recyclage des contenants de verre récupérés sur le marché québécois. En 2018, sur 157 000 tonnes de verre récupéré, seulement 58 000 tonnes ont pu être recyclées[7]. Malheureusement, le degré de contamination du verre issu de la collecte sélective, du fait de son contact avec les autres matières récupérées (bois, métaux, céramique, plastiques, papier, carton, etc.), réduit la qualité des résidus de verre et du calcin québécois proposés par les centres de tri, de même que leur attrait comme intrants dans le recyclage et la fabrication du verre. En somme, le verre traité en centres de tri est impropre à la refonte. En conséquence, l'usine de fabrication du verre Owens Illinois, qui dépend des conditionneurs pour s'approvisionner, doit se tourner vers d'autres provinces canadiennes (comme l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick) ou des États américains pour importer à gros prix du calcin de meilleure qualité. Généralement, celui-ci est trié en amont de la collecte des matières résiduelles, grâce à des systèmes de consignation efficaces, contrairement au Québec, et parcourt de longues distances, ce qui en alourdit l'empreinte carbonique. Ironiquement, en 2018, tandis que les centres de tri du Québec jetaient au dépotoir 70 000 tonnes de verre issu de la collecte sélective, Owens Illinois devait importer 70 000 tonnes de calcin de qualité depuis l'extérieur du Québec[8]. Ce paradoxe illustre toute la faiblesse du modèle sur lequel s'appuie actuellement la gestion des résidus du verre. Il démontre cependant que le Québec dispose d'acteurs et de réseaux établis capables d'offrir un débouché direct pour le recyclage du verre venant d'ici.

La FTQ est d'avis que l'actuelle structure québécoise de gestion du verre donne indûment lieu au gaspillage de la majorité du verre récupéré dans le cadre de la collecte sélective et qu'un coup de barre doit être donné pour favoriser une gestion cohérente, intégrée et optimale de cette matière recyclable. En accord avec l'analyse de cycle de vie du verre rendue publique par Recyc-Québec

[7] *Idem*.
[8] *Idem*.

en 2015[9], la centrale estime que l'enfouissement représente une option contreproductive à la gestion du verre issu de la collecte sélective, qui va à l'encontre des principes et des objectifs de recyclage que le Québec s'est donnés. La FTQ croit plutôt que de réelles stratégies de recyclage et de valorisation devraient être privilégiées, dans la perspective d'un développement durable et structurant.

La FTQ recommande d'adopter une politique et une structure de gestion du verre résiduel qui misent sur son recyclage plutôt que sur sa seule valorisation et qui visent à en réduire au strict minimum l'enfouissement.

Une solution viable et structurante : l'élargissement de la consignation

Différentes tentatives ont cours au Québec pour trouver des débouchés aux résidus du verre et éviter qu'ils ne s'accumulent dans les sites d'enfouissement. Les investissements réalisés dans les centres de tri ces dernières années, ainsi que ceux annoncés dans le dernier plan budgétaire du gouvernement[10] misent sur l'intensification des opérations de tri du verre récupéré, notamment par le déploiement de nouvelles technologies. Malheureusement, la fabrication de poudre de verre (micronisation), bien qu'elle permette d'intégrer le verre récupéré dans la production de laines isolantes, de verres cellulaires, d'agents de filtration ou d'ajouts cimentaires, s'appuie essentiellement sur un principe de valorisation qui ne permet pas d'optimiser le cycle de vie de la matière recyclable qu'est le verre. En effet, une fois intégré dans ces matières, le verre ne sera plus extractible ni destiné à un nouveau traitement ; cette option n'en est pas une de recyclage. De plus, la demande sur le marché québécois pour de tels débouchés a ses limites et ne suffira pas à absorber l'ensemble du verre résiduel produit annuellement. Enfin, la poudre de verre produit une qualité de verre qui ne satisfait pas aux critères de pureté exigés par le recyclage et ne rend pas le verre davantage propre à la refonte. Après quelques années d'expérimentation, les diverses technologies développées dans les centres de tri du Québec ne réalisent ainsi pas leur promesse de fournir un calcin de qualité adéquat à la fabrication du verre. Enfin, cette avenue ne satisfait pas le besoin de l'usine Owens Illinois de compter sur un approvisionnement stable en matière recyclée de qualité locale et abordable, ni ne permet de solutionner sa dépendance à l'importation de calcin canadien ou américain. En somme, l'intensification de la gestion du verre par les centres de tri n'est pas la voie à privilégier pour solutionner la crise du verre.

Dans une perspective d'économie circulaire, la FTQ juge préférable d'optimiser l'usage du verre en profitant de ses propriétés intrinsèques, et d'en assurer le recyclage, particulièrement pour satisfaire à la demande intérieure et permettre l'approvisionnement stable de sa seule usine de fabrication du verre, ainsi que la sécurisation de ses emplois et la pérennité de ses activités. C'est

---

[9] QUANTIS CANADA, *Analyse environnementale du cycle de vie de projets de commercialisation du verre mixte récupéré via des centres de tri de matières recyclables – Mesurer la performance environnementale des filières de fin de vie du verre récupéré au Québec – Rapport final*, mars 2015, 161 p., [En ligne] [https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-projet-commercialisation-verre-recupere-rapport-complet.pdf].

[10] QUÉBEC, *Vos priorités, votre budget – Plan budgétaire du Québec*, mars 2019, pp.E.35-E.36, [En ligne] [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf].

pourquoi la FTQ est convaincue qu'un tri en amont de la collecte des résidus domestiques présente une voie plus cohérente et structurante pour assurer un traitement optimal du verre, ainsi qu'une gestion plus efficace des matières recyclables. En mettant en place les mécanismes permettant de recueillir le verre de manière séparée des autres matières, on réduirait à la source l'intercontamination dans le bac de récupération, ce qui augmenterait *de facto* la pureté et la qualité de toutes les matières récupérées, leur ouvrant de meilleures perspectives de revente sur les marchés intérieurs ou d'exportation. Pour le verre, on consoliderait un circuit direct sur le marché intérieur, en plus de renforcer une industrie locale créatrice d'emplois de qualité.

Pour stimuler et organiser cette séparation en amont, la FTQ estime qu'un système de consignation demeure la voie la plus appropriée et la plus efficace à emprunter. En effet, l'attribution d'une consigne sur chaque contenant de verre représente un signal significatif pour inciter les consommateurs et les consommatrices à le rapporter à un point de collecte, et permet au réseau qui l'orchestre de financer ses activités. À cet égard, on peut tirer les leçons des systèmes de consignation existants à travers le Canada, où les bouteilles de vin et de spiritueux sont consignées dans toutes les provinces à l'exception du Québec et du Manitoba. Ici, le système de consigne publique a cependant fait ses preuves pour les contenants à remplissage unique (CRU : cannettes d'aluminium, bouteilles en plastique, bouteilles de jus, etc.) et pour les contenants à remplissage multiple (CRM : bouteilles de bière), qui présentent des taux de récupération respectifs de 70 % et de 98 % depuis plusieurs années[11]. Séparées de la collecte, les bouteilles de bière peuvent être pleinement valorisées, puisqu'elles peuvent être réutilisées (remplies) jusqu'à 15 fois avant d'être recyclées et réintroduites dans la production de verre. D'ailleurs, actuellement, un fabricant de verre tel qu'Owens Illinois s'approvisionne plus facilement en verre ambré provenant de la consigne sur les bouteilles de bière. Ce succès illustre l'efficacité et la qualité de ce système pour valoriser le verre et l'intégrer à un circuit de réutilisation et de recyclage viable.

Or, si la grande majorité de ces contenants, du fait de la consigne, ne contaminent pas les bacs de récupération domestiques, il faut savoir que plus de la moitié du verre qu'on retrouve dans ces derniers provient de contenants non consignés, principalement des bouteilles de vin et de spiritueux. Compte tenu du volume de ce type spécifique de bouteille mis en circulation sur le marché québécois (l'équivalent de 250 millions de bouteilles en 2018-2019), la FTQ est d'avis que la mise en place d'une consigne publique, à l'instar des contenants de bière, permettrait de favoriser rapidement un taux élevé de récupération à travers un circuit opérant en amont de la collecte sélective[12]. Cela réduirait d'autant l'intercontamination des matières recyclables et les difficultés de traitement qu'elle occasionne dans les centres de tri, ainsi que les risques de blessure. D'autre part, ces produits sont constitués principalement de verre blanc et de verre clair, pour le recyclage desquels l'industrie du Québec est bien adaptée et expérimentée, en plus d'être en

[11] RECYC-QUÉBEC, *Des gestes concrets, une vision d'avenir – Rapport annuel 2017-2018*, 2018, p.17, [En ligne] https://rapport-annuel-2017-2018.recyc-quebec.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/18-0363_RQ_Rapport_annuel_2017-2018_FR-Complet_Web-1.pdf].

[12] KPMG, *Coûts de la consigne des contenants de boissons alcooliques*, octobre 2006, 75 p., [En ligne] [https://s7d9.scene7.com/is/content/SAQ/PDF/a-propos/la-saq/acces-information/documents-disponibles/Etude_cout_consigne.pdf].

demande. En Ontario, où ce type de bouteille est consigné, le taux de recyclage atteint 85 %, ce qui laisse croire à des débouchés tangibles pour les contenants de verre à remplissage unique du Québec, s'ils étaient dûment consignés. Enfin, en favorisant une séparation des matières en amont de la collecte domestique, la consignation a l'avantage de réduire le poids des matières résiduelles recueillies par les services municipaux, et conséquemment leur coût de revente aux centres de tri, en plus d'accroître l'efficacité de la collecte pour plusieurs communautés.

À plus d'un titre, la FTQ estime que le système de consignation est l'option la plus avantageuse pour stimuler la récupération du verre en amont de la collecte sélective et lui permettre de poursuivre son cycle de vie en faveur d'un recyclage optimal et d'une réintégration au cycle de consommation.

La FTQ recommande d'étendre le système de consignation publique à tous les contenants de verre de boissons alcoolisées, en l'appliquant notamment aux bouteilles de vin et de spiritueux.

S'appuyer sur le réseau de la SAQ pour organiser la collecte

Pour la FTQ et ses syndicats affiliés, l'extension de la consignation publique aux bouteilles de vin et de spiritueux représente la meilleure solution à la crise du verre résiduel, en plus d'être une avenue structurante pour l'économie du Québec. Il s'agit d'une mesure réalisable à court terme, car elle peut s'appuyer rapidement sur l'expérience et les réseaux déjà disponibles au Québec.

L'organisation d'un tel système devra s'appuyer sur une consigne fixée à un montant suffisant pour susciter la participation des consommateurs et des consommatrices afin de soutenir les activités liées à l'entreposage temporaire (transit) et à la circulation de milliers de tonnes de verre depuis les points de collecte. En 2006, la firme KPMG suggérait, pour qu'un tel système soit viable, un taux de consignation situé entre 10 ¢ et 40 ¢[13]. De nouvelles évaluations sont aujourd'hui nécessaires pour estimer quel taux serait viable à court et moyen terme, d'après l'état actuel du marché. Minimalement, cette consigne devrait être fixée à un taux supérieur à celui des contenants de plus de 450 ml, actuellement établi à 20 ¢ l'unité[14]. À l'instar de la consigne sur les contenants de boissons (alcoolisées ou non), ce modèle aurait l'avantage de s'autofinancer, pourvu que son modèle d'affaires prenne en compte la revente de verre non contaminé aux entreprises spécialisées du Québec, ou même à l'exportation. Ses coûts d'opération pourraient être avantageux, surtout s'il peut s'appuyer sur la force d'un réseau déjà structuré, public par ailleurs.

En effet, la FTQ est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de confier à un opérateur privé ni à une nouvelle entité la mise en place et la coordination d'un tel système. Pour la centrale, l'infrastructure de SAQ, qui est à l'origine de la circulation de l'essentiel des bouteilles de vin et de spiritueux à travers le Québec, est toute désignée pour organiser la structure de collecte et de transport des bouteilles consignées. Présente dans toutes les régions, forte de ses 407 succursales et 432 agences, la

[13] *Idem*.

[14] RECYC-QUÉBEC, *Système de consignation,* fiche informative, mars 2018, p.3, [En ligne] [https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-consigne.pdf].

société d'État dispose d'un vaste réseau de distribution qui lui permet de transporter des dizaines de milliers de bouteilles de manière sécuritaire et efficace, tant dans ses magasins que dans les établissements d'alimentation, de restauration ou d'hôtellerie où elles sont vendues ou consommées. Actuellement, les camions de livraison de la société d'État n'optimisent par leurs activités, puisqu'une fois les produits livrés, ils ne comblent pas nécessairement leur cargaison et circulent à vide, en tout ou en partie. La responsabilité de collecter les bouteilles vides là même où ils livrent leurs cargaisons leur permettrait d'optimiser leurs déplacements, et apporterait une valeur ajoutée pour l'entreprise. De plus, les partenariats conclus par la SAQ avec les commerces d'alimentation, à travers ses centaines d'agences, bénéficieraient à ces derniers et permettraient d'étendre le réseau de collecte des bouteilles vides dans des régions éloignées, comblant les lacunes de certains réseaux de collecte domestique.

Ce réseau est déjà reconnu et bien établi dans les habitudes de consommation de la population québécoise, et permet à celle-ci d'accéder à une vaste gamme de produits dans toutes les communautés. Ces points de vente constituent le lieu tout désigné pour déployer des points de collecte dans lesquels les consommateurs et les consommatrices pourraient rapporter leurs contenants vides. Sur place, ils pourraient toucher le montant de la consigne à même leur carte de fidélité *Inspire*, ce qui faciliterait les transactions pour la SAQ, en plus de réduire ses coûts d'opération.

Pour la FTQ, la SAQ a un devoir d'exemplarité et une responsabilité sociétale d'innover et de développer des pratiques de développement durable, notamment en favorisant la réutilisation, la récupération et le recyclage des contenants qu'elle vend. Alors qu'elle met en circulation chaque année sur le marché québécois des dizaines de milliers de bouteilles de verre qui échouent en grande partie dans les sites d'enfouissement, la société d'État pourrait facilement mettre en place un réseau de collecte qui favoriserait un modèle d'économie circulaire intégré, bénéfique à la fois à l'industrie du verre québécoise et aux objectifs de gestion des matières résiduelles du Québec.

La FTQ recommande que le système de consignation et de collecte des bouteilles de vin et de spiritueux soit organisé, géré et opéré par la SAQ, en s'appuyant sur son réseau de distribution.

Conclusion

Le modèle de gestion des déchets et des matières recyclables du Québec est à un tournant. À l'heure d'une nécessaire transition énergétique qui exige de revoir nos modes de production et de consommation et nous incite à imaginer de nouveaux circuits économiques, la crise du verre à laquelle notre société fait face doit être abordée comme une opportunité d'innovation et de cohérence. Au moment où le gouvernement élabore un nouveau plan d'action pour soutenir la Politique québécoise des matières résiduelles, la gestion du verre doit faire l'objet d'une attention particulière et la FTQ se réjouit que la Commission des transports et de l'environnement se soit saisie de cet enjeu important.

Pour la FTQ, la réflexion initiée par la Commission doit être une occasion d'effectuer un examen global de la place et des défis de la filière du verre dans l'économie québécoise, en prenant en

compte ses intrants et extrants, et en identifiant les voies d'arrimage qui permettraient de développer un modèle structurant, intégré et cohérent d'économie circulaire. La centrale est d'avis que le Québec peut compter sur des expertises et de réseaux bien établis qui lui permettraient de réduire considérablement la proportion de verre résiduel destiné aux sites d'enfouissement, au bénéfice d'un réel recyclage de calcin de qualité issu de la consommation locale. À l'instar de la majorité des provinces du Canada, un système de consignation des bouteilles de vin et de spiritueux, principaux contenants de verre blanc et clair actuellement déversés dans les centres de tri, permettrait d'alimenter les conditionneurs et recycleurs du Québec en verre postconsommation exempt de contamination, en plus de favoriser la consolidation et la création d'emplois de qualité. Forte de ses réseaux de succursales, d'agences et de distribution, la SAQ, principale émettrice sur le marché québécois de ces contenants de verre, serait toute désignée pour coordonner et opérer un tel système de consignation, lequel rayonnerait dès lors dans l'ensemble des régions du Québec, et atteindrait même les communautés les plus éloignées.

Le 13 juin 2018, dans une pétition déposée à l'Assemblée nationale par une coalition intersyndicale dont sont membres le Syndicat des Métallos et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affiliés à la FTQ, pas moins de 34 200 personnes ont demandé au gouvernement d'étendre la consignation aux bouteilles de vin et de spiritueux et d'en confier la responsabilité à la SAQ pour sortir de la crise du verre. D'après un sondage SOM réalisé en 2017, 91 % de la population québécoise serait gagnée à cette idée novatrice et structurante. La FTQ est donc convaincue que le Québec est prêt pour adopter un modèle qui a fait ses preuves dans d'autres provinces et pays, et améliorer son système de gestion des matières résiduelles au profit d'une initiative de développement durable.

Le président de la FTQ,



Daniel Boyer

Le secrétaire général de la FTQ,



Serge Cadieux

WC/yh
Sepb-574